

# COMPTE-RENDU

## de la séance du Conseil Municipal

### Mardi 13 juin 2017 à 18 h 15

.....  
L'an deux mille dix sept et le treize du mois de juin, à dix huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain METGE, Maire de la commune.

**PRESENTS** : Guy Artigues, Denis Cambus, Fabien Carrère, Huguette Déjean, Jocelyne Dupuy, Gilbert De Sacramento, Alain Metge, Yves Micas, Romain Nunez, Didier Piquemal, Annie Rouquette, Chantal Thibout et Danièle Vigneaux

**EXCUSÉ** : Jean-Paul Foncel

**ABSENT** : Paul Rogalle

**Secrétaire de séance** : Chantal Thibout

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique

---

➤ **Approbation**  
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 11 avril 2017 à 18 h 15

➤ **Délibérations**

**N° 2017-31 : Règlement parking de la poste**

*Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

*le Conseil Municipal demande que soit respecté le code de la route pour le stationnement abusif (marquage au sol)*

**N° 2017-32 : Commission Plan Local Urbanisme (PLU)**

*Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

*le Conseil Municipal valide la nouvelle commission PLU : Guy Artigues, Fabien Carrère, Gilbert De Sacramento, Jocelyne Dupuy et Danièle Vigneaux*

**N° 2017- 33 : Cession bande terrain jardin Presbytère à Monsieur Pros**

*Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

*le Conseil Municipal accepte la cession d'une bande de 1 m parallèle à leur terrasse pour 24 €/m2, frais à la charge de l'acquéreur.*

**N° 2017-34 : Marché hebdomadaire du jeudi matin**

*Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

*le Conseil Municipal valide le site « promenade du Champ de Mars » sous les platanes (en montant l'allée jusqu'au 13<sup>ème</sup> platane) et le règlement intérieur. La commission travaux va étudier le problème des branchements électriques pour éviter des rallonges et des câbles qui traversent l'allée du marché.*

Validation tarification au 01/01/2018 :

	Journalier	Trimestriel	Annuel
1 – 5 m	2 €	25 €	86 €
5 – 10 m	3,5 €	42 €	150 €
+ de 10 m	5 €	60 €	215 €
Branch. électricité	1 €	12 €	43 €

**N° 2017-35 : location logement au dessus de la mairie au 01/07/2017. Sur 4 demandes, 2 restent intéressées**

*Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

*le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour recevoir la deuxième personne intéressée et prendre une décision*

**N° 2017-36 : location logement au dessus de la poste au 15/07/2017**

*Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

*le Conseil Municipal accepte de louer l'appartement au dessus de la poste à la gendarmerie à compter du 15/07/2017*

**N° 2017-37 : Subvention coopérative scolaire de Cadarcet**

*Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

*le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 50 % du coût par enfant domiciliés sur la Commune (8 enfants concernés)*

**N° 2017-38 : Indemnités du Maire et des Adjointes**

*Par 8 voix Pour, 0 Contre, 5 Abstentions, 0 procuration*

*le Conseil Municipal valide le même taux que 2016 soit 12,683 % (Maire), 6,372 % (1<sup>er</sup> adjoint) et 4,817 % (autres adjoints) de l'indice brut 1022 (1015 ancien indice)*

**N° 2017-39 : Jobs d'été**

*Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

*le Conseil Municipal valide l'embauche de 2 jobs en tant que collectivités et 1 job employeur : coût total 725 €, prévu au budget primitif 500 €*

**N° 2017-40 : Nouveau contrat avec Olivier Vernières ou embauche nouvel apprenti**

*Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

*le Conseil Municipal valide un nouveau contrat d'apprentissage en alternance pour une formation Brevet Professionnel (BP) « Aménagements Paysages », durée 2 ans sous réserve que sa formation corresponde aux attentes de la Commune et aux perspectives de ce BP. Propositions de projets : zéro phyto sur toute la commune et aménagement de la traverse du village*

**N° 2017-41 : Acquisition de plein droit d'un bien sans maître : parcelle B 1219 « coumo du Seigneur » limite entre La Bastide et Montels (propriétaire décédé, pas de succession)**

*Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

*le Conseil Municipal valide l'acquisition de ce bien sans maître et la cession à M. Patrice Pons (0,50 €/m<sup>2</sup>) pour lui permettre la construction d'une stabulation.*

**N° 2017-42 : Cession chemin de « Jaffes » au niveau du trou n° 5 au Golf club Ariège**

*Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

*le Conseil Municipal ajourne ce dossier par manque d'information*

**N° 2017-43 : Modification statuts SDE09 : nouveau périmètre du Syndicat, préciser cadre des activités annexes et complémentaires, représentants des EPCI par un délégué, compléter article 10 recettes budgétaires au regard des modifications apportées notamment les fonds de concours et acter comme syndicat mixte fermé à la carte (distribution publique de chaleur et de froid et éclairage public)**

*Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

*le Conseil Municipal valide les nouveaux statuts du SDE09*

**N° 2017-44 : Demande de subvention agence de l'eau Adour Garonne pour l'acquisition de matériels alternatif au désherbage chimique et engagement de la commune « 0 Phyto » (tracteur, désherbeur thermique, débroussailleuse à batterie,...)**

*Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

*le Conseil Municipal valide la demande de subvention auprès de l'agence Adour Garonne*

**N° 2017-45 : Extension de la zone UB pour construction gendarmerie**

*Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

*le Conseil Municipal valide l'extension de la zone UB*

**N° 2017-46 : Adhésion au Service Départemental pour l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme à compter du 01/07/2017 : coût 2 600 €/an**

*Par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

*le Conseil Municipal refuse l'adhésion à cette date. La commune instruira les demandes et fera un point au terme des 6 mois d'expérimentation.*

➤ DIVERS

Pour info :

- Arrêté du Maire refusant le transfert de la Police Municipale à la Communauté de Communes de Couserans Pyrénées
- Projet aménagement traverse de La Bastide à consulter
- Village de vacances : lancement consultation entreprises début juillet
- Ouverture d'un local participatif par l'association « AMIKARO », rue porte de Foix pour y jouer, créer, parler, chanter, danser, rire, manger, boire, s'informer, se former,...

Prochain Conseil Municipal « spécial » village de vacances : lundi 03 juillet à 18 h 15

La séance est levée à 20 h 00.

Le Maire,  
Alain METGE.

